

# La Préparation Opérationnelle à l'Emploi [POE]

❖ Vous avez des difficultés à recruter ?

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi permet à votre entreprise de recruter un ou plusieurs demandeur(s) d'emploi sur un métier en tension, en faisant suivre au préalable la formation nécessaire à l'acquisition des compétences pour occuper l'emploi.

La liste des métiers en tension est disponible sur le site de l'Observatoire de la Métallurgie : [www.observatoire-metallurgie.fr](http://www.observatoire-metallurgie.fr)



## Bénéficiaires

- ❖ Demandeurs d'emploi, souhaitant poursuivre une formation à des métiers en tension, définis par la branche.

La POE est un dispositif visant à faciliter le recrutement sur un poste difficile à pourvoir tout en sécurisant l'embauche. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) vise l'accès rapide à un emploi durable, sans être soumise à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre. Les principaux métiers visés par les POEC : opérateurs de production, usinage, maintenance, chaudronnerie, soudure, etc.

À l'issue de la formation, il est possible de poursuivre sur :

- ❖ un contrat en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) ;
- ❖ CDD (d'au moins 12 mois) ;
- ❖ CDI.

## Modalités de mise en œuvre

### Actions de formation

- ❖ Prioritairement les formations conduisant aux métiers industriels en tension.

### Durée

- ❖ 400 heures maximum avec l'organisme de formation choisi par l'entreprise (immersion en entreprise incluse).
- ❖ La formation est dispensée par un organisme de formation professionnelle continue.



Votre Adefim

Contactez votre Conseiller ADEFIM, il vous accompagne dans vos projets et optimise votre budget formation



en qualité de mandataire d'OPCO 2i